



Doc. 14778

10 décembre 2018

Intelligence artificielle et marchés du travail: amis ou ennemis?

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La propagation des technologies d'intelligence artificielle (IA) va probablement bouleverser nos vies et la façon dont nous organisons notre travail. Véritables maîtres du jeu, ces technologies peuvent offrir d'innombrables nouvelles opportunités et présenter de nombreux avantages pour beaucoup de gens; cependant, elles peuvent aussi considérablement perturber les modèles de travail tels que nous les connaissons à l'heure actuelle et affecter les droits des travailleurs. Dans de nombreux domaines, les dirigeants politiques devront relever le défi de trouver des solutions réglementaires adéquates.

À quoi ressemblera le travail humain lorsqu'un nombre croissant de tâches sera relégué à des équipes homme-machine ou à des robots dotés d'une intelligence artificielle? Quel est le potentiel de l'automatisation pour alléger des charges de travail écrasantes et reprendre des emplois mécaniques ennuyeux sans pour autant détruire un trop grand nombre d'emplois occupés par des humains? Quelles sont les pratiques à encourager et quelles sont les «lignes rouges» à ne pas franchir pour défendre les droits fondamentaux de l'homme, notamment les droits sociaux des travailleurs?

L'Assemblée parlementaire devrait étudier ces questions et faire des propositions pour contribuer aux débats dans le contexte national et européen. Elle devrait chercher à déterminer quelles sont les principales tendances dans le domaine de l'intelligence artificielle en relation avec les marchés du travail et les droits s'y rapportant et envisager de proposer des recommandations de politique générale, notamment en vue d'un éventuel instrument juridique du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

